



## Le contrat Assistance Neige

### La solution GMF « sur mesure » pour partir aux sports d'hiver en toute tranquillité

---

**Paris, le 3 décembre 2009.** A l'approche de la saison des sports d'hiver, le contrat Assistance Neige de la GMF est plus que jamais d'actualité : il est conçu pour accompagner les assurés dans leur pratique des sports de neige ou de glace en France et dans toutes les stations du monde.

#### Avec l'Assistance Neige GMF, l'assuré bénéficie

**d'une couverture adaptée** aux sports de neige et de glace\* et aux risques spécifiques qu'il encourt en les pratiquant. Certain d'être bien secouru en cas de pépin, il peut s'y adonner en toute tranquillité.

\* ski alpin sur piste ou hors piste, ski de fond ou artistique, monoski, surf des neiges, luge, patinage, hockey sur glace, raquettes, raid et randonnée à ski, randonnée pédestre, saut à ski, skeleton ou bobsleigh

**d'une intervention rapide** sur simple coup de fil en cas d'événement garanti survenant pendant le séjour. Dès le premier appel, le plateau d'assistance de la GMF à l'écoute 24h sur 24, prend les mesures d'assistance adaptées au problème de l'assuré. La GMF prend en charge financièrement les secours ou la recherche du ou des assuré(s) accidenté(s) en montagne, organise le rapatriement de l'assuré et de sa famille à leur domicile, l'intervention d'une aide familiale en cas de rapatriement médical et d'immobilisation au domicile.

#### **d'une prise en charge sur le plan financier**

- des frais de secours (traîneau, ambulance, hélicoptère) illimités
- des frais de recherche en France et à l'étranger
- des frais de rapatriement de corps en cas de décès
- de l'assurance Décès et l'assurance Invalidité Permanente Totale

#### **du remboursement**

- des forfaits mécaniques de + de 3 jours
- des cours de ski de + de 5 jours
- des frais de séjour non utilisés en cas de rapatriement médical
- des skis personnels en cas de bris
- de la location de skis équivalents

**d'un tarif annuel inchangé** : 24 € par personne pour l'assistance individuelle et 79 € pour l'assistance familiale plus avantageuse à partir de 4 personnes.

**d'un Guide Pratique** rappelant "les dangers de la montagne" et les règles de sécurité à respecter en montagne (disponible dans les agences GMF Conseil)

La souscription, ouverte à tous, se fait dans le réseau des agences GMF Conseil. Renseignements au 0 820 809 809 ou sur [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr)



## L'ASSISTANCE NEIGE GMF

Saison 2009/2010

ASSISTANCE	PRISE EN CHARGE
<b>Frais de secours</b> (traîneau, ambulance, hélicoptère)	Sans limitation de montant
<b>Frais de recherche</b>	Jusqu'à 4.000 € en France Jusqu'à 15.250 € à l'étranger
<b>Rapatriement médical</b> vers l'hôpital ou le domicile	Sans limitation de montant
<b>Retour des membres de la famille</b> de la personne accidentée	Organisation et prise en charge des titres de transport
<b>Accompagnement des enfants de moins de 15 ans</b>	Sans limitation de montant
<b>Chauffeur de remplacement</b> (si le chauffeur habituel ou aucun autre passager ne peut conduire)	Organisation et prise en charge du salaire et des frais de voyage du chauffeur
<b>Rapatriement de corps</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Frais de cercueil</li><li>• Déplacement d'un proche en cas de décès</li><li>• Frais d'hôtel de la personne qui se déplace pour faire les démarches nécessaires</li></ul>	Sans limitation de montant <ul style="list-style-type: none"><li>• Jusqu'à 770 €</li><li>• Organisation et prise en charge d'un billet aller et retour</li><li>• Forfait de <b>60 €</b> / jour - 3 jours maximum</li></ul>
<b>Déplacement d'un proche</b> auprès de l'assuré en cas d'hospitalisation <ul style="list-style-type: none"><li>• 5 jours pour un adulte,</li><li>• 2 jours pour un enfant de moins de 15 ans</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation et prise en charge d'un billet aller et retour</li><li>• Forfait hôtel de <b>60 €</b> / jour - 3 jours maximum</li></ul>
<b>Prolongation du séjour pour cause de maladie ou d'accident</b> (2 jours maximum)	<b>50 €</b> / jour et par assuré pendant 2 jours maximum à concurrence d'un plafond maximum de <b>250 €</b>
<b>Avance de frais médicaux à l'étranger</b>	Jusqu'à <b>10.000 €</b>
<b>Aide familiale</b> en cas de rapatriement médical et immobilisation à domicile	4 h/jour les 2 jours suivant le retour au domicile



ASSURANCE	PRISE EN CHARGE
<b>Frais médicaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'à 1.525 € en France</li> <li>Jusqu'à <b>10 000 €</b> à l'étranger</li> </ul> Franchise : <b>30 €</b> par sinistre
<b>Responsabilité civile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'à <b>4.600 000 €</b> en dommages corporels</li> <li>Jusqu'à <b>305.000 €</b> en dommages matériels</li> </ul> Franchise : 10% du montant du sinistre, avec un maximum de 760 €
<b>Défense et Recours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>8.000 € - maximum</li> </ul>
<b>Décès – Déficit fonctionnel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Capital Décès</li> <li>Capital <b>déficit fonctionnel permanent et total</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Versement d'un capital de 15.250 €</li> <li>Versement d'un capital de <b>30.500 €</b> avec une franchise absolue de 10%</li> </ul>

AUTRES REMBOURSEMENTS	PRISE EN CHARGE
<b>Forfait "remontées mécaniques"</b> de plus de 3 jours non utilisés en raison d'un accident	<ul style="list-style-type: none"> <li>frais réels en France</li> <li><b>170 €</b> maxi à l'étranger</li> </ul>
<b>Forfait "cours de ski"</b> de plus de 5 jours non utilisé en raison d'un accident	<ul style="list-style-type: none"> <li>frais réels en France</li> <li>Jusqu'à <b>170 €</b> à l'étranger</li> </ul>
<b>Forfait séjour</b> non utilisé en cas de rapatriement médical (15 jours maxi)	30 € par jour et par assuré
<b>Bris de skis ou du surf de l'assuré</b>	frais réels - vétusté déduite
<b>Location de skis ou d'un surf équivalents</b>	8 jours maximum